

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LUCY ET BAILLOLET

Lettre d'information n°1



POURQUOI DÉVELOPPER L'ÉNERGIE ÉOLIENNE EN NORMANDIE ?

UNE ÉNERGIE D'AVENIR

Des solutions pour l'avenir doivent être trouvées pour répondre aux inquiétudes qui pèsent sur la production énergétique : la prédominance de l'énergie nucléaire, des ressources fossiles plus rares, le réchauffement climatique et les tensions géopolitiques. L'énergie éolienne présente à cet égard de nombreux atouts. Puisque renouvelable et non polluante, elle contribue à une meilleure qualité de l'air et à la lutte contre le dérèglement climatique. C'est aussi une énergie qui utilise les ressources nationales gratuites et concourt à l'indépendance énergétique.

Le vent est une ressource inépuisable, gratuite et propre.

L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à moindre coût à la réalisation des objectifs que s'est fixée la France pour 2020: 23% d'énergies renouvelables (éolienne et autres) dans la consommation globale d'énergie quand on dépasse à peine les 15% aujourd'hui.

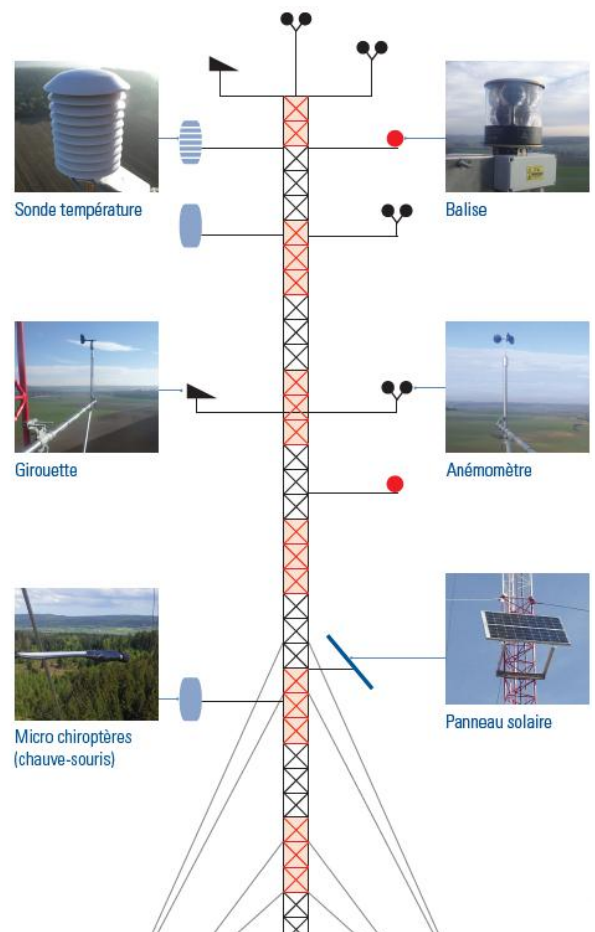
UNE ÉNERGIE LOCALE

La région Normandie s'est fixée des objectifs ambitieux avec 1.700 MW éoliens à installer pour 2020. Aujourd'hui ce sont 690 MW qui ont déjà été installés. La Normandie possède notamment un fort potentiel de vent propice à l'énergie éolienne.

LE PROJET ÉOLIEN DE LUCY ET BAILLOLET

MÂT DE MESURE DES VENTS

Dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet éolien, il est essentiel de disposer de données récentes et fiables sur le vent de la zone de projet. En effet, la conception du parc (implantation et modèle d'éolienne) dépendra en grande partie de la ressource en vent. Par conséquent, afin d'obtenir des données fiables, un mât de mesure des vents a été installé au cœur de la zone de projet **au début du mois d'avril**, pour une durée d'environ 2 ans. Ce mât est d'une hauteur totale de 80m.



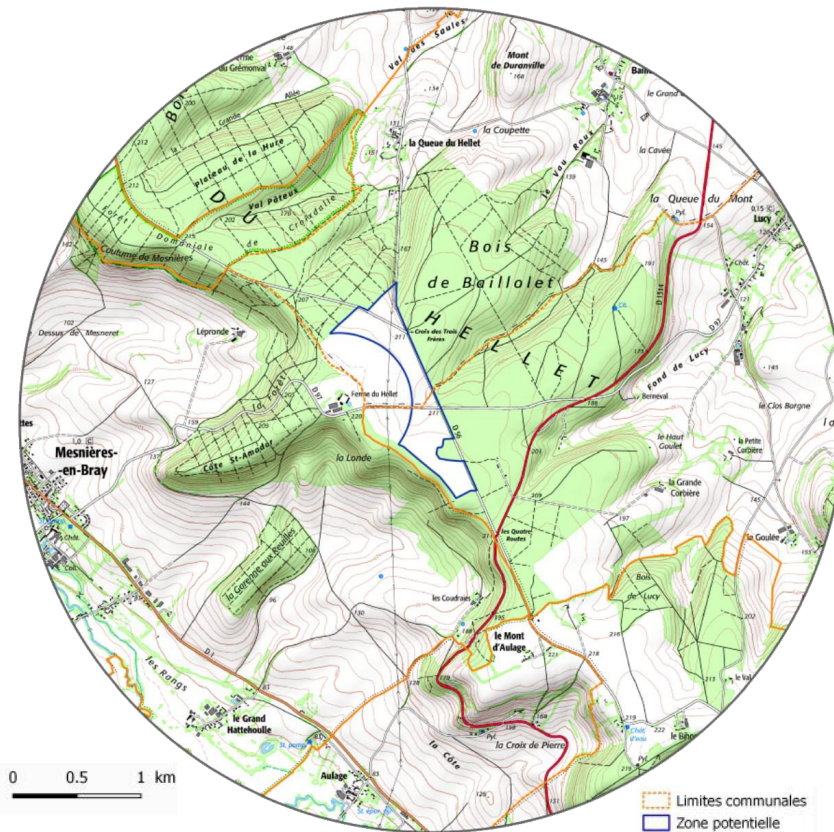
DE QUOI PARLE T-ON?

Aujourd'hui, la trame d'implantation des éoliennes n'est pas encore définie. Seule une zone d'étude a été identifiée à cheval sur les communes de Lucy et Baillolet, au cœur de la forêt du Hellet. Cette zone se trouve à plus de 2.000 m des villages bien que la réglementation impose un éloignement de 500 m aux habitations.

Le parc comprendrait **jusqu'à 4 éoliennes** pour une **puissance pouvant aller jusqu'à 12 MW**. Cependant, la faisabilité et le potentiel du projet ne pourront être déterminés qu'une fois les mesures de vents et les études environnementales réalisées.

La production annuelle d'un **parc de 10 MW est estimée à 30 GWh** soit l'équivalent de la **consommation d'environ 6.000 foyers**.

LA ZONE DE PROJET:

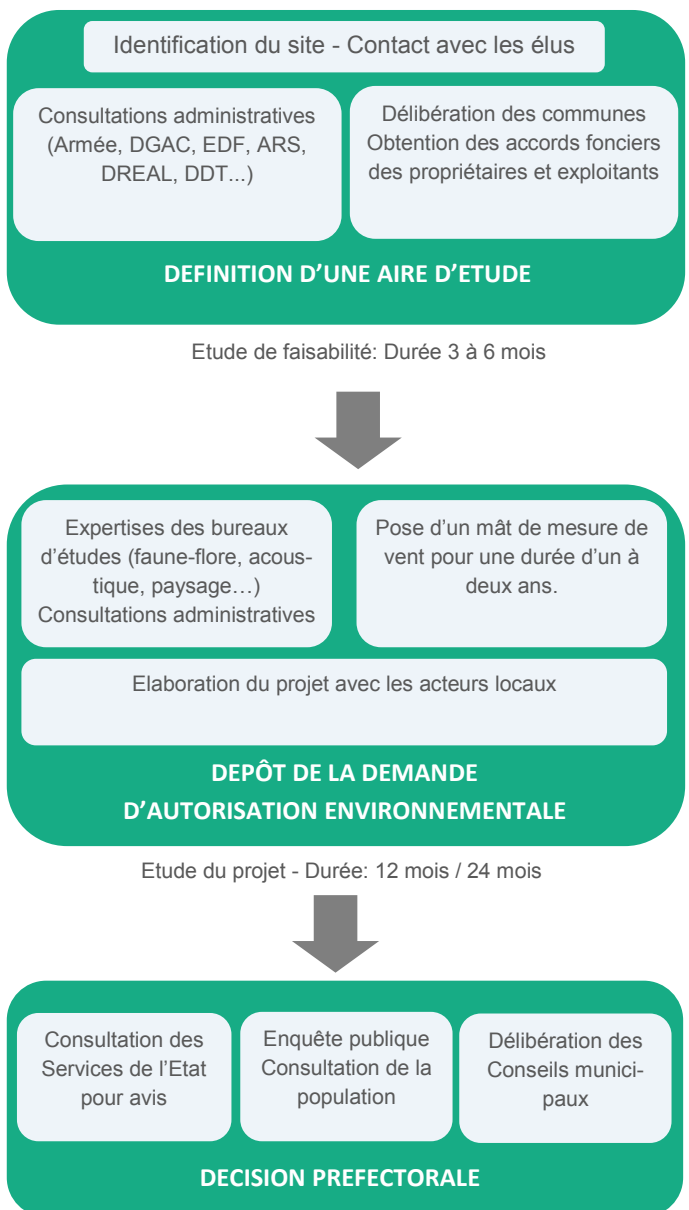


LES ÉTAPES DU PROJET

Après avoir obtenu les délibérations des communes (octobre et novembre 2017) ainsi que les accords fonciers (fin décembre 2017), les études peuvent être lancées. Celles-ci durent entre un an et deux ans.

Seulement une fois l'ensemble des études réalisées, il sera possible de déposer un dossier de demande d'Autorisation Environnementale qui sera instruit par les services de l'Etat. Par la suite, une Enquête Publique sera réalisée et permettra de recueillir l'ensemble des recommandations, questions et remarques de la population. A l'issue de cette Enquête, le Commissaire enquêteur émettra un avis sur le projet.

La décision finale appartient au Préfet de Département.



Instruction du projet - Durée: 10 mois / 18 mois



CONTACT

Thibaut OLIVER - Chef de projet - Développement éolien
toliver@nordex-online.com

Nordex France
194, Avenue du Président Wilson 93210
LA PLAINE SAINT DENIS